



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 09 Février 2022



Le neuf février deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, maire.

Présents : Bernard Riant, Philippe Devin, Jérôme Brihaye, Dany Moine, Alexia Poullet, Martine Chevallier (arrivée à 20 h 20) Véronique Pierron, Christophe Delingette, Jean Michel Guyot, Joël Nain

Absents excusés : Marion Vasseur (pouvoir à Véronique Pierron) Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain) Virginie Leclercq (pouvoir à Alexia Poullet) Alexandre Fish (pouvoir à Jean Michel Guyot)

Absent : François Beaulieu

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés donne son accord.

- Cession parcelle - acte de notaire
- Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Vallan (SDEY)
- Transfert pouvoir de police

En préambule, le conseil accueille Monsieur Laurent Yvart du SDEY qui présente le rapport de l'audit énergétique des bâtiments « mairie-école maternelle ».

I-/ Présentation de l'audit énergétique Mairie - Ecole

Les bâtiments mairie-école de la commune sont chauffés par une chaudière à fioul très ancienne et sont particulièrement peu isolés.

Le projet consisterait à mettre en place une isolation par l'extérieur et installer une pompe à chaleur. Le cabinet ENERGIO a réalisé l'audit énergétique. Le SDEY a présenté le bilan de cette étude thermique, technique et le bilan financier provisoire.

Les postes principaux de dépenses concernent le remplacement de la chaudière, l'isolation du bâtiment et la pose de nouvelles menuiseries.

Le conseil municipal a échangé librement avec Mr Yvart du SDEY et a donné à l'unanimité des présents et représentés un avis favorable à la poursuite du projet.

II -/ Approbation du procès-verbal des 28 octobre, 25 novembre et 16 Décembre 2021

Les procès-verbaux du conseil municipal des 28 octobre, 25 novembre 2021 sont adoptés à l'unanimité des présents et des représentés.

Modifications apportées au compte-rendu du 16 décembre 2021 :

Commission enfance : « le conseil d'école doit se positionner sur la semaine de 4 jours... » et non « positionnement »

Commission travaux – voirie : « la construction d'un local poubelle » et non « d'une locale poubelle »

III -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Conseil d'école : il aura lieu le 1^{er} mars 2022 à la mairie de Gy l'Evêque

Travaux à l'étude : Mise en place d'un visiophone au portail de l'école élémentaire

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN - Martine CHEVALLIER - Jérôme BRIHAYE

La commission environnement s'est réunie le lundi 24 janvier 2022 à 18 h 30 à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absente excusée : Alexia POULLET

Absent : Alexandre FISH

1 – Jérôme BRIHAYE présente :

- le bilan des dépenses de la commission environnement et attractivité pour l'année 2021. Ces dépenses s'élèvent à 5 096.88 euros (fleurissement du village, concours des maisons fleuries, illuminées, achat divers, aménagement de l'aire de jeux, de la zone sans tabac...)

- les projets pour l'année 2022 : participation au concours régional des villages fleuris (les membres de la commission rencontreront des responsables de la commune de Chevannes et doivent établir un cahier des charges qui sera présenté ultérieurement à l'ensemble des conseillers municipaux), réaménagement des talus à l'entrée nord du village, achat de matériaux divers (aire de jeux), aménagement du cimetière (bacs de récupération des déchets) ... le montant estimé par la commission est de 8 000 euros.

2 – la commission réfléchit aux plantations à mettre en place pour mettre en valeur notre village et se renseigne pour connaître les conditions qui permettraient de concourir au fleurissement des villages au niveau régional.

3 – désherbage : la commission recherche des solutions fiables et pérennes pour désherber tout en respectant l'environnement.

Commission Travaux

Rapporteur : Dany MOINE – Philippe DEVIN

- La commission s'est réunie le 20 décembre 2021.

Dany MOINE, Joël NAIN, Philippe DEVIN ont reçu Mr RACOT de l'entreprise CESHIN. A l'étude, la mise en place d'un local pour les poubelles de la salle de la fontaine qui font l'objet de dépôts non réglementaires de déchets divers (pour mémoire, la commune a été pénalisée dernièrement par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois pour ces déchets non triés). D'autres devis sont en cours.

- La commission s'est entretenue le 14 janvier 2022 avec l'entreprise DUBOIS. A l'étude la réparation du petit portail de l'école élémentaire et la mise en place d'un visiophone pour l'école et l'accueil de loisirs.

Commission Voirie

Rapporteur : Dany MOINE - Philippe DEVIN

La commission a reçu l'entreprise BOUJEAT pour établir un devis pour des travaux divers Chemin de Jussy, grande rue, rue de beau et ancienne route. Ils recevront prochainement l'entreprise BANSARD.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Martine CHEVALLIER présente le bilan de l'année écoulée et fait part des projets pour l'année 2022

- Illuminations de Noël : les décorations ont été appréciées. Des modifications seront apportées pour 2022 et de nouvelles décorations seront mises en place (projecteurs, cordon lumineux...). La commission prendra contact courant février avec différents fournisseurs qui font des soldes sur tous ces articles.
- Locations salle de la fontaine : un paragraphe sera ajouté pour sensibiliser les locataires au tri sélectif. D'autres mises au point proposées sont à revoir et seront présentées lors d'un prochain conseil municipal.
- Une habitante de Vallan a sollicité la mairie pour pouvoir pratiquer une nouvelle activité physique sur la commune. Les membres de la commission la rencontreront afin qu'elle puisse présenter son projet.
- Bulletin municipal : l'édition de ce bulletin est cette année déficitaire pour un montant de 455 euros. Ce déficit s'explique par une diminution des aides de nos partenaires et un nombre de pages supérieurs aux années précédentes.
- Site internet : des modifications sur le nouveau site restent à faire avant de le mettre en ligne. Une formation a eu lieu pour se familiariser avec cet outil.
- Projets : la mise en place d'un marché mensuel avec des producteurs locaux est de nouveau évoquée. Les membres de la commission vont entamer des démarches auprès de ceux-ci.
- C.A.C.V. L'Assemblée Générale du CACV a eu lieu le lundi 7 février à 19 heures. De nouveaux membres ont intégré le bureau qui se compose désormais de :

Présidente : Véronique PIERRON

Vice-Présidente : Martine JUST

Secrétaire : Martine CHEVALLIER

Secrétaire adjointe : Manon DENE

Trésorier : Anthony TEIXEIRA

Trésorière adjointe : Bernadette CAPOLUNGO

De nouveaux membres nous ont rejoints : qu'ils en soient ici remerciés.

Le vide grenier aura lieu le dimanche 3 avril 2022. Il ne peut avoir lieu sans un nombre important de bénévoles. N'hésitez pas à contacter un des membres du bureau si vous souhaitez nous apporter votre aide quelques heures et permettre ainsi son déroulement.

Commission Accessibilité

Rapporteur : Véronique PIERRON

Pas de dossier

**Commission Maison Citoyenne – Place
Communale**

Rapporteur : Véronique PIERRON

Rappel :

Un litige nous oppose à l'entreprise CHARTREL qui a eu en charge l'aménagement de la place (noue – qualité de la terre – plantations). Le solde des travaux n'a pas été réglé. Un dossier est entre les mains de l'avocat de la commune.

L'entreprise CHARTREL réclame le paiement de cette facture (17 096.91 euros, cette somme est inscrite au budget depuis la fin des travaux). Le courrier a été transmis à notre avocat.

CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

Pas de dossier

IV-/ SDEY- Convention étude pour extension route de Chevannes

Le Maire informe l'Assemblée qu'une étude va être réalisée par le SDEY pour l'extension, version souterraine chemin de Chevannes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ le plan de financement prévisionnel des travaux selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	SDEY HT 30 %	Part commune HT 70 %
Etude	2 061.74 €	1 718.12 €	343.62 €	515.44 €	1 202.68 €

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2022.

V-/ Création poste d'adjoint technique

Le recrutement d'un adjoint technique est en cours : les annonces sont parues. En fonction des candidatures nous serons peut-être amenés à modifier les caractéristiques du poste.

VI-/ Convention GEMA (anciennement Sport Yonne)

GEMA met à notre disposition un animateur pour les vacances de février pour seconder la directrice de l'accueil de loisirs. Une convention de mise à disposition doit être établie entre l'Association GEMA 89 et la Commune de Vallan.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés autorise le Maire à signer cette convention.

VII-/ Paiement des factures d'investissement avant vote du budget 2022

Le Maire rappelle le fondement de l'article L.1612-1 du CGCT qui permet d'engager les dépenses de fonctionnement et d'investissement, sous certaines conditions.

Article L1612-1 du CGCT

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget,

De mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L.1612-1 pour les communes, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant,

Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans les reports), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Chapitre	Budget Primitif	Décisions Modificatives	Total	Montant anticipé 25 %
20	0,00		0,00	51 097,00
204	50 835,00		50 835,00	
21	118 830,00	-835,00	117 995,00	
23	35 558,00		35 558,00	
			204 388,00	

L'autorisation de crédits sera répartie de la manière suivante :

chapitre 21	4 100,00
chapitre 23	0,00
	4 100,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés.

– Donne son accord pour les autorisations de crédits ci-dessus indiquées pour les budgets de la commune.

VIII-/ Prix concours fleurissement

Neuf candidats ont été distingués lors du concours de fleurissement. Un bon d'achat d'une valeur de 20 euros sera remis à chacun d'entre eux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord.

IX-/ Cession parcelles ZA 177

Un habitant, Mr Valentin JOURLIN a formulé une demande afin que la commune lui cède la parcelle ZA 177 pour un euro symbolique dans le but d'installer un transformateur électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne son accord pour la cession de cette parcelle de 17 m² au prix de 1 €, à Mr JOURLIN Valentin,
- Charge le Maire de rédiger l'acte administratif et de procéder à toutes les démarches nécessaires à cette cession.

X-/ Travaux sur l'ensemble du territoire de la commune de Vallan

Reporté au prochain conseil municipal.

XI-/ Transfert pouvoir de police

Lors du renouvellement des instances municipales et communautaires en 2020, il était prévu de statuer sur l'exercice des pouvoirs de police du Maire en matière de circulation, de stationnement et d'occupation du domaine public.

Les Maires peuvent refuser le transfert de ces pouvoirs au Président de l'EPCI. Cette décision doit être prise dans les délais prévus par les textes ; de même l'EPCI doit en informer les Maires.

Pour diverses raisons, cette procédure n'a pas été respectée : 22 communes de l'Agglomération de l'Auxerrois n'ont pas délibéré dans les temps.

La commune de Vallan a reçu de la direction du patrimoine et aménagement de l'espace public un courrier daté du 31 janvier 2022, l'informant de la mise en œuvre de nouvelles procédures de gestion de l'occupation du domaine public.

Le conseil

Prend acte de cette situation,

Renouvelle comme lors des précédentes élections son refus de transfert de ses pouvoirs de police,

Dit que le contexte de l'époque : report du 2^e tour des élections municipales, COVID, vacances d'été sont très certainement à l'origine de cette situation,

Demande à ce que tout soit fait pour revenir à la situation précédente sans attendre les prochaines élections.

XII-/ Communications

Les Saltimbanques ont annulé leur venue prévue le 16 janvier en raison de la crise sanitaire.

Le concert de la chorale VALLKYRIE a eu lieu le 14 janvier. Une trentaine de personnes ont assisté à ce concert organisé au profit de l'AFM-Téléthon. Les dons s'élevant à 297 euros seront versés à l'AFM.

Une page a été consacrée à Vallan dans l'Auxerrois magazine de décembre.

France Bleue contactera Bernard Riant le vendredi 11 février 2022 pour une présentation de la commune.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 31 mars 2022 à 19 h 30

La séance est levée à 23 h 30

Fait et délibéré, le neuf février deux mil vingt deux

Le Maire,
Bernard Riant



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ
Absente excusée

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH
Absent excusé

François BEAULIEU
Absent

Marion VASSEUR
Absente excusée

Philippe DEVIN

Alexia POULLET